ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'AUGMENTATION D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE

D'INTERVENTION:

Communauté Urbaine CAEN LA MER NORMANDIE (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU

CONSEIL

COMMUNAUTAIRE:

Sous réserve de la délibération du Conseil Communautaire sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour l'acquisition, l'augmentation de l'enveloppe projet et

s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN:

Parcelles cadastrées section AV n°112, AV n°113 et AV n°114 d'une contenance totale

de 103 587 m² sises Route de Rouen sur la commune de GIBERVILLE.

POS/PLU:

Zone 1AUe du PLU de la Ville de Giberville (approuvé le 08/11/2010) : zone destinée à l'extension de la zone UE réservée à l'accueil d'activités économiques et équipements

l'extension de la zone UE réservée à l'accueil d'activités économiques et équipements

publics.

Le Conseil d'Administration en date du 3 juin 2021 a pris en charge l'extension de l'opération Opération 924 625 – PAF CAEN LA MER – Giberville « ZAE du Martray ». Acquisition dans le cadre du PAF de Caen la Mer, pour le compte de la Communauté Urbaine de Caen la Mer afin de réaliser l'extension de la ZAC du Martray. Ce projet d'extension figurait dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du

PLU en précisant que cette urbanisation terminera l'aménagement des espaces situés entre le RD 675 et l'aire de repos qui borde l'A 13 au nord. Le projet organise leurs mises en cohérence avec l'urbanisation programmée à l'Est sur Démouville. L'EPF doit désormais se substituer à la SAFER qui a négocié directement avec les propriétaires.

COMITÉ

PROJET:

D'ENGAGEMENT:

24 mars 2022 - Avis favorable

PROPRIÉTAIRE :

Consorts Cassigneul

ÉVALUATION

DOMANIALE:

Avis des domaines du 22/02/2022

IMPUTATION:

Compte n°924 625 – CAEN LA MER : GIBERVILLE EXTENSION ZAE DU MARTRAY

Enveloppe initiale = 1 300 000 € + augmentation = 249 071 €

Enveloppe nouvelle = 1 549 071 €

Cette décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine CAEN LA MER NORMANDIE

L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Afficies Régionales, Le Directeur Général de l'EPF de Normandie, Fait le 28/04/2022

en charge du pôle "Politiques Publiques"

Gilles Ga

Dominique LEPETIT Signé par Gilles Gal

0 3 MAI 2022